

# **PRÉAVIS N° 72**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

### **Budget 2013**

Budget de fonctionnement

Crédits d'extensions des Services industriels

Plan d'investissements 2013-2016

**Délégué municipal : Municipalité in corpore**

Nyon, le 8 octobre 2012

## NYON · PRÉAVIS N° 72 AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En exécution des dispositions légales, nous vous soumettons le budget de la Ville de Nyon pour l'année 2013.

Il présente un excédent de charges de CHF 7.2 millions, soit un déficit moins élevé que le budget de l'année 2012 (CHF 8.7 millions).

### I. Préambule

---

La région nyonnaise se caractérise par un dynamisme démographique et économique significativement supérieur à la moyenne nationale. Cependant, ce budget s'inscrit dans un contexte économique difficile avec notamment des faibles prévisions de croissance en ce qui concerne la fin de l'année 2012 et l'année 2013. De plus, le fort développement démographique de la ville nécessite un accompagnement en termes d'infrastructures, mais également au niveau des prestations sociales et sécuritaires<sup>1</sup>.

De plus, il y a lieu de mettre en exergue les éléments ci-après :

- une stagnation des recettes fiscales : Cette dernière s'explique par les faibles taux de croissance économique prévus. De plus, l'effet de « rattrapage », à savoir l'enregistrement de produits fiscaux importants en lien avec des taxations des années antérieures, a eu essentiellement lieu en 2010, voire 2011 pour les personnes morales. Le budget 2013 ne peut de manière générale plus compter sur ces produits « exceptionnels » ;
- des reports de charges de la part de l'Etat de Vaud : En effet, la participation de la Ville de Nyon à la facture sociale augmente encore par rapport à l'année 2012. Il en va de même en ce qui concerne d'autres participations notamment en termes de transports publics.

Face à cette situation la Municipalité a décidé de fixer un cadre budgétaire très contraignant aux différents Services et Offices de l'Administration communale. Il a notamment été décidé de l'octroi d'enveloppes budgétaires par typologie de charges (salaires, achats de biens et marchandises, subventions). Dès lors, les dépenses ne pouvaient pas dépasser plus de 1 % du budget 2012, à l'exception des dépenses salariales. Sur ce dernier poste, il a été décidé de porter les EPT votés par le Conseil communal et de n'appliquer que les augmentations salariales liées aux annuités.

Les dépassements d'enveloppes admis, l'ont été en raison de leur caractère « exogène », à savoir une nouvelle dépense ou une augmentation de dépense en lien :

- avec une décision supra-communale : augmentation de la facture sociale, de la participation aux dépenses de transport public du canton, participations aux dépenses du Conseil régional ou consécutives à la mise en œuvre de nouvelles dispositions (typiquement celles afférentes aux déchets) ;
- avec une décision du Conseil communal : à ce titre il y a lieu de relever les préavis ayant une incidence directe sur les charges de fonctionnement de la Commune, déposés lors de la législature 2011-2016 et adoptés par le Conseil communal :
  - préavis N° 45 du 19 mars 2012 « subvention pour le sport nyonnais » de CHF 200'000.- ;
  - préavis N° 23 du 10 octobre 2011 « demande de création de deux postes pour l'exploitation du Système d'information du territoire (SIT) » pour CHF 216'000.- ;
  - préavis N° 19 du 22 septembre 2011 « Indemnités et vacations du Conseil Communal » pour CHF 102'100.- ;

---

<sup>1</sup> Pour une analyse plus développée de la situation financière de la Ville, se reporter au préavis N° 65 du 20 août 2012 sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2013.

## NYON · PRÉAVIS N° 72 AU CONSEIL COMMUNAL

- préavis N° 18 du 21 septembre 2011 « Demande d'autorisation de création de 0.8 poste : 0.5 EPT au Service de l'administration générale (SAG) et 0.3 EPT au Service des ressources et relations humaines (R&RH) » pour CHF 91'000.- ;
  - préavis N° 17 du 21 septembre 2011 « Taux d'activité et indemnités des membres de la Municipalité » pour CHF 101'000.- ;
  - préavis N° 13 « Harmonisation des registres » pour CHF 95'000.- ;
  - préavis N° 12 « Nouvelle Loi sur le service de défense incendie et secours (LSDIS) - Création d'un EPT supplémentaire en vue de la mise en place du futur SDIS régional » pour CHF 97'000.-.
- avec une décision Municipale, et notamment celle liée à la volonté de maintenir en état les bâtiments et le réseau routier nyonnais, et donc d'augmenter progressivement les dépenses dévolues à l'entretien de ce patrimoine.

Au niveau des dépenses d'investissement, la Municipalité entend poursuivre une politique ambitieuse en la matière. Pour l'année 2013, il a été porté un montant de CHF 41.6 millions de dépenses brutes, pour CHF 7.9 millions de recettes d'investissements. Les dépenses effectives seront probablement inférieures, eu égard aux aléas possibles sur ce type de projet (litiges entre les partenaires, oppositions, capacité d'absorption des nouveaux projets par les services, retard dans les travaux, etc.).

Selon la ligne de conduite définie par la Municipalité, les préavis ne sont intégrés au budget que lors de leur adoption par le Conseil communal. En l'état, les incidences financières liées aux nouveaux postes prévus dans les préavis déposés ne sont pas intégrées au budget 2013, il s'agit du :

- préavis N° 67 du 20 août 2012 « Nouveau concept de gestion et de financement des déchets », dont CHF 309'000.- en lien avec l'engagement de 3 EPT (ouvriers professionnels) ;
- préavis N° 62 du 13 août 2012 « Engagement de cinq aspirants de police pour l'école de police 2013, d'un assistant de sécurité publique et d'une secrétaire » pour CHF 995'000.- ;
- préavis N° 59 du 11 juin 2012 soit le préavis dit « des EPT » qui présente une demande de crédit complémentaire de CHF 1'263'000.- par année pour financer les postes de travail, ainsi que de CHF 65'000.- pour l'équipement des postes créés.

Les effets financiers du préavis N° 65 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2013 n'ont également pas été pris en considération. Concrètement, un point d'impôt continue à être affecté au Service du feu et le différentiel, avec les charges effectives, fait l'objet d'une attribution au fonds « Service du feu ».

Contrairement à la règle décrite ci-dessus, les effets de la nouvelle taxe et les dépenses complémentaires (excepté les salaires et charges sociales) ont été intégrés au budget 2013. Cette exception à la règle a été décidée en raison de l'obligation de prévoir une taxe au sac ou au poids dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013<sup>2</sup> et de la nécessité de prévoir un nouveau plan comptable permettant de différencier les déchets de voirie, financés par l'impôt, des déchets « des ménages » financés par des taxes. Ce mode de faire a été admis par la COFIN et la COGES lors de la séance du 22 août 2012 entre ces dernières et deux représentants de la Municipalité. Les membres de ces Commissions précisent toutefois que la décision d'intégrer cette taxe au budget 2013 ne les engage en rien quant à l'acceptation ou non du Préavis N° 67.

En conclusion, la Municipalité est consciente de l'importance du déficit de l'exercice budgétaire 2013. Elle a cependant tout mis en œuvre, en coordination avec les services et offices de l'administration, afin de réduire l'ampleur de ce dernier. Ce déficit ne peut que soulever des questions sur le niveau de fiscalité de la Commune. Une comparaison avec les villes-centres de

---

<sup>2</sup> Cette obligation fait suite à la décision du Grand Conseil du 3 juillet 2012 de compléter la Loi cantonale sur la gestion des déchets avec des dispositions sur le financement des tâches communales.

## NYON · PRÉAVIS N° 72 AU CONSEIL COMMUNAL

taille comparable met en exergue un faible taux d'imposition comme en témoigne le tableau ci-dessous :

<b>Communes (villes-centres)</b>	<b>Nombre d'habitants</b>	<b>Taux d'imposition 2012</b>
Morges	14'895	68.5
Pully	17'432	65.0
Vevey	18'313	73.0
<b>Nyon</b>	<b>18'712</b>	<b>61.0</b>
Renens	20'044	78.5
Montreux	25'138	66.0
Yverdon-les-Bains	27'651	76.5

Etant considéré la difficulté de prévoir les rentrées fiscales et les charges de péréquation, des écarts significatifs peuvent intervenir entre le budget et les comptes. Dès lors, la Municipalité considère qu'il est essentiel d'attendre le résultat effectif des comptes 2012 avant d'entreprendre des ajustements ou mesures structurels. Une des options envisageable serait de proposer quelques points d'impôts supplémentaires pour les affecter, pendant une durée limitée, à la réalisation d'équipements indispensables à notre ville.

## 2. Vue générale du compte de fonctionnement

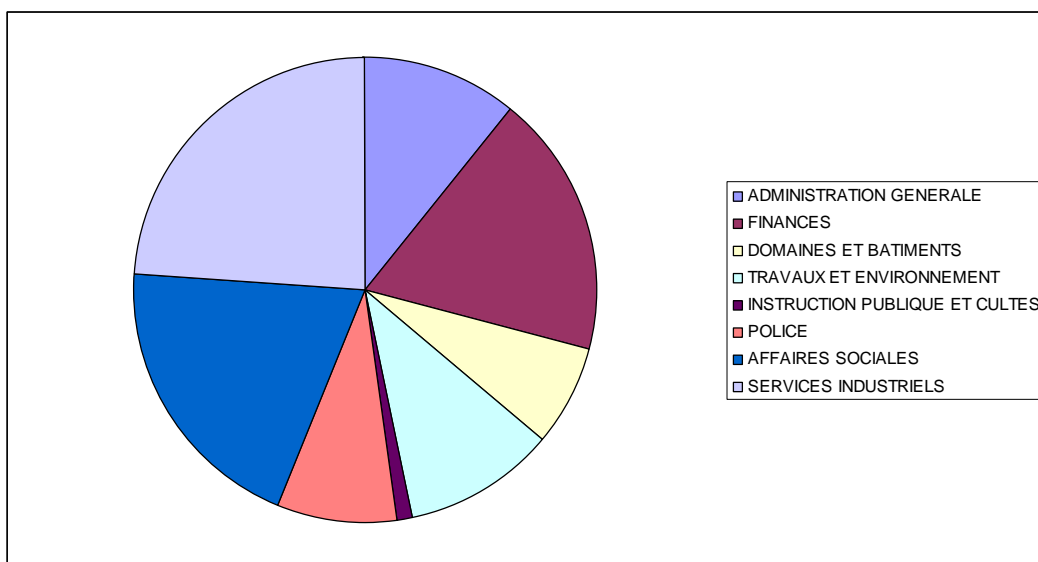
Le budget se solde sur un déficit de CHF 7'197'972. La situation par rapport au budget de l'année 2012 et les comptes de l'exercice 2011 se présente comme suit :

Compte de fonctionnement	Budget 2013	Budget 2012	Comptes 2011
Total des charges	180'060'009	179'051'370	177'138'229
Total des revenus	-172'862'037	-170'300'000	-178'110'269
Excédent de charges	7'197'972	8'751'370	
Excédent de revenus			-972'040

Le plan comptable des Communes est structuré selon deux dimensions : selon l'activité concernée (la classification administrative) ou selon la typologie comptable de la charge ou du produit (classification par nature). Ces tableaux sont présentés, respectivement aux pages 4 à 7 et 8 à 11 de la brochure détaillée sur le budget de l'exercice 2013.

Graphiquement la situation se présente comme suit :

### Charges selon la classification administrative

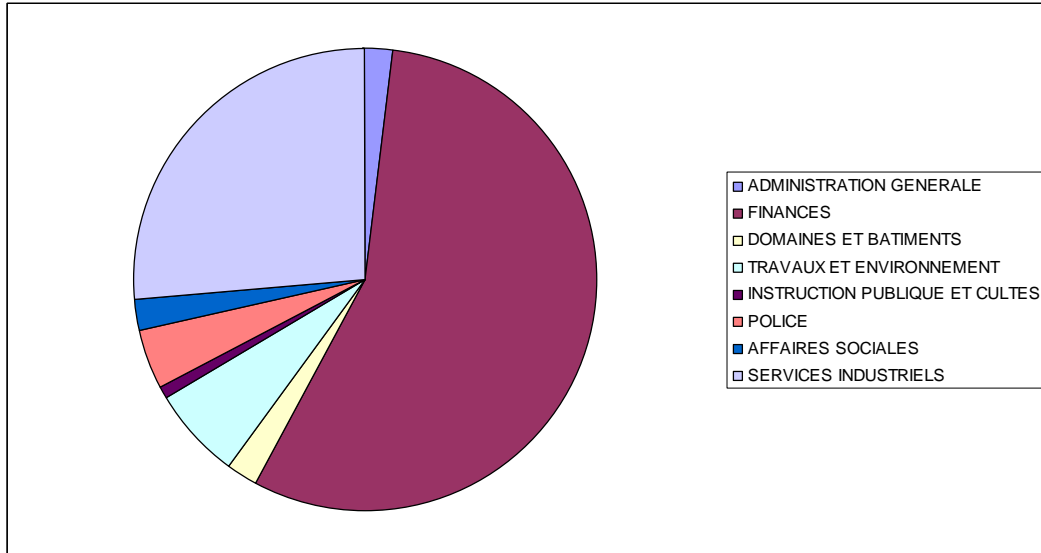


Pour la bonne compréhension du graphique, il est nécessaire d'apporter les précisions suivantes :

- L'Administration générale comprend les dépenses du Conseil communal, de la Municipalité, des services et offices transversaux (Greffe municipal, communication, Service du personnel, Office énergie et développement durable, Office juridique, Service informatique), mais également le Service de la culture et le Service des sports.
- Les dépenses de Finances comprennent, outre les charges de fonctionnement de la Bourse communale, les intérêts passifs sur emprunts, les amortissements comptables des biens du patrimoine administratif, ainsi que la participation au fonds de péréquation intercommunale.
- Le chapitre « Police » comprend également les charges liées à l'Office de la mobilité, au Contrôle des habitants, au Service du feu et à la Protection civile.

- Les dépenses des Affaires sociales sont majoritairement composées de la facture sociale, à savoir la péréquation financière « verticale » ou indirecte<sup>3</sup> entre l'Etat de Vaud et les communes.

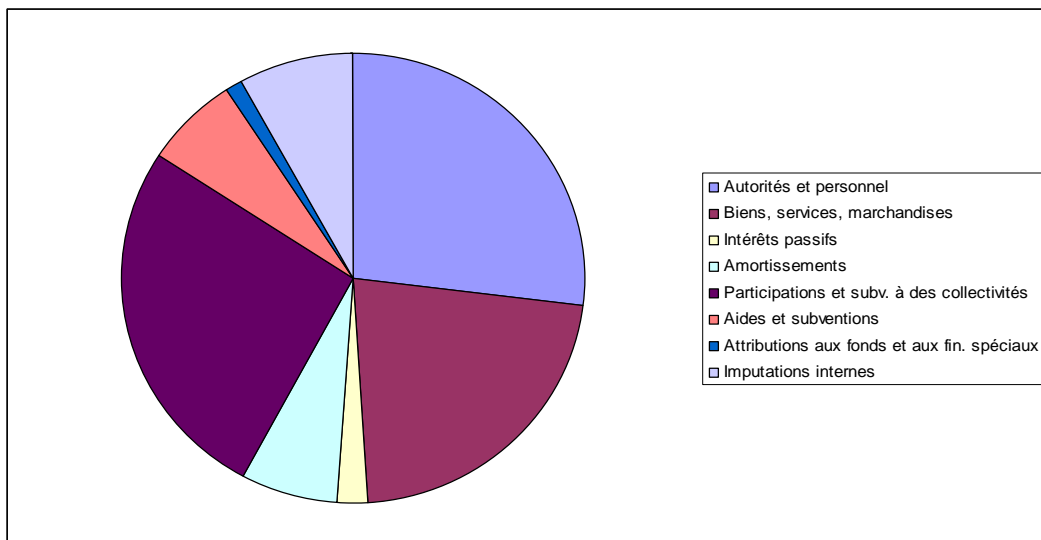
**Revenus selon la classification administrative**



En ce qui concerne les revenus, deux services (Finances et Services industriels) représentent plus de 80 % des revenus.

- Le dicastère des Finances enregistre les recettes fiscales, les intérêts actifs sur les comptes courants, les dividendes, ainsi que les intérêts passifs et amortissements refacturés aux services. Cette refacturation s'opère en lien avec une volonté de véracité des coûts. Elle existe principalement pour les unités et/ou divisions financées par une taxe (les comptes dits fermés), ainsi que pour les Services industriels.
- Les Services industriels enregistrent, pour leur part, les revenus liés à leurs activités commerciales (ventes de l'eau, du gaz et de l'électricité).

**Charges selon la classification par nature**



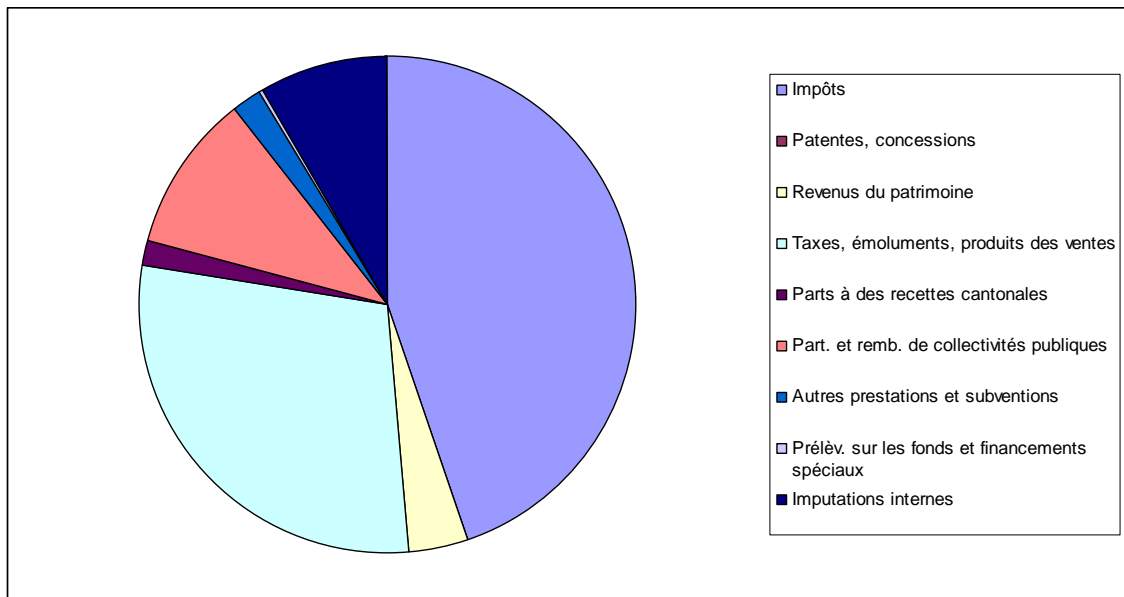
<sup>3</sup> Terminologie utilisée par la Loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) du 15 juin 2010.

## NYON · PRÉAVIS N° 72 AU CONSEIL COMMUNAL

Le graphique fait clairement apparaître les trois composantes essentielles des coûts de la Ville de Nyon à savoir :

- le groupe *Autorité et personnel*, qui regroupe l'ensemble des coûts en lien direct avec les collaborateurs soit notamment les salaires, les charges patronales, les auxiliaires et les frais de formation ;
- le groupe *Biens, services et marchandises*, qui regroupe les dépenses commandées auprès de tiers. Une partie substantielle concerne les achats d'eau et d'énergie des Services industriels ;
- les *participations et subventions à des collectivités publiques*, qui contiennent la péréquation intercommunale, la facture sociale, ainsi que des participations à des dépenses du Conseil régional ou du Canton en matière de transports publics notamment.

### Revenus selon la classification par nature



Le graphique ci-dessus met en exergue les deux éléments essentiels de revenus à savoir les *impôts*, ainsi que *les taxes, émoluments et produits des ventes* (S.I. notamment).

La structuration par nature est retenue dans le chapitre 3 ci-après pour l'analyse détaillée du budget de fonctionnement.

### Modification du plan comptable

Deux modifications importantes ont été effectuées en ce qui concerne le plan comptable et son utilisation :

- Une nouvelle unité budgétaire soit le compte « 340 – Maintenance » a été créée afin de centraliser l'ensemble des traitements des collaborateurs de la maintenance. Anciennement, les traitements et charges sociales étaient répartis en fonction des bâtiments auxquels était affecté le personnel. Suite à la nouvelle organisation mise en place, les collaborateurs peuvent intervenir sur plusieurs sites. A noter également que les achats liés à la mise en place de la taxe au sac ont été portés sur cette unité budgétaire, soit sur les rubriques 340.3114.00 et 340.3133.00.
- Comme précisé dans le préambule, l'unité budgétaire (UB) 450 - traitement des déchets - a été segmentée en « Déchets de voirie » (UB 451) et « Ordures ménagères, décharges » (UB 452), ceci afin de mettre en place et fixer les tarifs des sacs et de la taxe forfaitaire déchets.

### 3. Commentaires détaillés sur le budget de fonctionnement

#### 3.1 Charges de fonctionnement par nature

	Budget 2013	var. b2012	var. c2011	Budget 2012	Comptes 2011
<b>CHARGES</b>	<b>180'060'009</b>	0.56	1.65	<b>179'051'370</b>	<b>177'138'229</b>
Autorités et personnel	48'418'750	2.52	8.63	47'226'850	44'572'742
Biens, services, marchandises	39'720'899	-3.05	8.29	40'970'945	36'678'431
Intérêts passifs	3'763'500	-8.20	-6.40	4'099'700	4'020'771
Amortissements	12'124'933	5.10	-7.06	11'537'000	13'046'523
Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	47'409'731	2.45	23.00	46'274'000	38'544'931
Aides et subventions	12'242'744	2.69	18.48	11'921'465	10'333'155
Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	1'866'028	11.74	-87.60	1'669'940	15'053'470
Imputations internes	14'513'424	-5.46	-2.52	15'351'470	14'888'206

#### Autorités et personnel

Les charges augmentent de 2.52 % par rapport au budget 2012 et de 8.63 % par rapport aux comptes 2011. Cette situation résulte d'une part, des annuités octroyées en faveur des collaborateurs, ainsi que des postes supplémentaires décidés par le Conseil communal d'autre part.

En ce qui concerne les hypothèses de calcul, il n'a pas été tenu compte d'une augmentation des salaires en lien avec l'inflation, l'indice des prix à la consommation (IPC) étant négatif sur une moyenne mobile d'une année<sup>4</sup>.

Les salaires ont été calculés en fonction du plan des postes des collaborateurs, soit selon les effectifs votés par le Conseil communal. Un correctif (diminution de charges) de CHF 300'000.- a été comptabilisé sous la rubrique 130.3011.03 dédiée aux traitements des collaborateurs (le salaire brut) afin de tenir compte des postes vacants suite à des départs notamment. La non-dépense prévue sur la rubrique 3011 se répercute également sur les charges patronales. Par conséquent, un correctif est également enregistré sur les rubriques 130.3030.04, 130.3040.04 et 130.3050.04 pour respectivement CHF 27'000.-, CHF 24'000.- et CHF 15'000.-.

#### Biens, services et marchandises

Globalement, cette rubrique est diminuée d'environ 3 % entre le budget 2013 et le budget 2012. Cependant, il convient d'analyser séparément leurs trois composantes, soit :

- les achats d'eau, d'énergie et de combustible (rubrique 312) qui diminue de CHF 2.5 millions (10.5 %) par rapport au budget de l'exercice 2012. Cette situation découle pour l'essentiel de la diminution des tarifs de l'énergie. Le montant prévu de la dépense est très proche de celui de l'année 2011 ;
- les dépenses liées à l'entretien des biens de la Ville tels que les immeubles, les routes et les installations (rubriques 314 et 315) augmentent de CHF 6'124'600.- à CHF 6'625'510.- (+ 8.18 %), entre les budgets 2012 et 2013. L'évolution de ces montants résulte de la volonté de la Municipalité de rattraper les retards dans l'entretien du patrimoine de la Commune. Les montants historiquement consentis n'étaient pas suffisants pour assurer le maintien des infrastructures.

<sup>4</sup> Environ – 0.4 % entre août 2012 et août 2013.



## NYON · PRÉAVIS N° 72 AU CONSEIL COMMUNAL

- quant aux autres dépenses composant le groupe 31 (achat de mobilier, matériel, honoraires, loyer et fermage, impôts et taxes), elles s'élèvent à CHF 10'682'683.- au budget 2013 contre CHF 9'928'885.- au budget 2012 (+ 7.6 %). Cet écart s'explique pour l'essentiel par des éléments exogènes, soit notamment :
  - l'acquisition de matériel et de sacs en lien avec la taxe déchets, CHF 243'300.- ;
  - l'augmentation des frais de transports (rubrique 3188) en lien notamment avec la taxe au sac (augmentation des déchets dits valorisables), CHF 189'000.- ;
  - l'augmentation des dépenses d'honoraires et d'expertises, CHF 1'260'000 contre CHF 1'142'000.-, soit une augmentation de CHF 118'000.-, en lien notamment avec les nouveaux projets de la Ville ;
  - l'achat de machines, de matériel d'exploitation et d'entretien a également augmenté de CHF 882'150.- au budget 2012 à CHF 1'144'300.- au budget 2013.

### Intérêts passifs

Les intérêts passifs diminuent par rapport au budget 2012 et aux comptes 2011, ceci quand bien même les simulations effectuées prévoient une augmentation de l'endettement. L'explication tient à l'évolution à la baisse des taux d'intérêts. Par exemple, le dernier emprunt effectué pour une durée de 9 ans s'est conclu au taux de 1.07 %.

Selon les différentes analyses financières en notre possession, les taux devraient rester bas dans un horizon de deux ans. Les prédictions s'avèrent des plus difficiles en ce qui concerne la suite. Face à cette situation, le Service des finances a mis en place une gestion des risques, selon deux axes :

- des échéances de remboursement réparties de manière linéaire dans le temps ; concrètement la Ville de Nyon renouvelle approximativement CHF 10 millions d'emprunts par année. Il en résulte une sensibilité moins élevée en cas d'augmentation brutale des taux d'intérêts ;
- une durée d'emprunt plus longue que par le passé, ceci afin de pouvoir bénéficier des taux bas sur la durée. La politique consistant à avoir entre 10 et 20 % à court terme a dès lors été réaménagée.

Le taux moyen de la dette se réduit au budget 2013 pour se situer à 2.67 %.

### Amortissements

Les amortissements se calculent en fonction de la durée de vie des biens. Cette dernière est par ailleurs précisée lors de chaque préavis déposé au Conseil communal. L'augmentation par rapport au budget 2012 est consécutive aux bouclements prévus de préavis d'investissement. Dès lors, de nouveaux objets doivent être pris en considération dans les amortissements.

### Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Les chiffres portés au budget de l'exercice 2013 se fondent sur les éléments communiqués par l'Etat de Vaud à fin septembre 2012. Le solde net de la péréquation augmente de CHF 764'690 entre les deux années précitées, comme le présente le tableau ci-après :

N° compte	Désignation	Budget 2013	Budget 2012	Ecart
224.3510.00	Péréquation directe, charges	20'189'886	20'034'000	155'886
224.4510.00	Péréquation directe, revenus	-13'647'600	-13'219'000	-428'600
720.3515.xx	Péréquation indirecte, charges	22'897'404	21'860'000	1'037'404
	<b>Total</b>	<b>29'439'690</b>	<b>28'675'000</b>	<b>764'690</b>

Les différents éléments de la péréquation sont les suivants :

- la péréquation intercommunale « horizontale » ou directe : Il s'agit d'un fonds de solidarité entre les différentes communes. Elle est alimentée en fonction de la capacité contributive des communes (transfert équivalent à environ 18.2 points d'impôts). Le montant pour la Ville de Nyon s'élève à CHF 20'189'886.-, soit une très faible augmentation par rapport au budget 2011 (CHF 20'034'000.-). En contrepartie, ce fonds indemnise les communes en fonction du nombre d'habitants, voire des dépenses spécifiques (forêts, routes notamment). Le produit est enregistré sous la rubrique 45 « Participations et remboursements de collectivités publiques ». Le montant s'élève à CHF 13'647'600.- au budget 2013 ;
- la péréquation « verticale » ou indirecte dans laquelle les communes participent aux dépenses sociales du Canton (la facture sociale au sens strict). La finalité est de répartir certaines dépenses sociales à part égale entre le Canton et les communes. L'attribution des charges entre les différentes communes s'effectue également en fonction de leur capacité contributive. Le montant à la charge de la Ville de Nyon est de CHF 22'897'404.- en 2013 contre CHF 21'860'000.- en 2012, soit une augmentation de CHF 1'037'404.- (+ 4.7 %). Le montant de 2013 comprend également le rattrapage lié à la bascule de 2011. En effet, il s'est avéré que les 6 points d'impôts transférés des communes au Canton en 2011 se sont avérés insuffisants pour financer les nouveaux régimes sociaux repris en totalité par ce dernier. Il en résulte que l'équivalent de 0.37 point d'impôt a dû être demandé aux différentes communes, avec majoration d'intérêts de retard, soit un total de CHF 387'577.-.

Précisons encore que les montants portés pour la Ville de Nyon au budget 2013 le sont sur la base des acomptes communiqués par le Canton, eux-mêmes calculés en fonction des données de l'exercice 2011. Le décompte final sera quant à lui émis l'année suivante (en 2014 pour 2013) et sera basé sur les données effectives de l'année 2013.

Le mécanisme de calcul de la facture sociale a fait l'objet d'un descriptif détaillé dans le préavis du 10 octobre 2011 sur le budget 2012. Le présent préavis s'attache dès lors à développer la question des effets de la péréquation :

- Le montant des dépenses lié à la péréquation « verticale » se caractérise par une croissance non soutenable dans le sens où elle est supérieure à celle de la démographie et des revenus fiscaux, les dépenses faisant l'objet de la répartition entre l'Etat de Vaud et les communes étant les plus dynamiques.
- Le système péréquatif poursuit l'objectif d'une *régression à la moyenne* tendant à un nivellement des taux d'imposition des communes<sup>5</sup>. C'est notamment une des fonctions de l'écrêtage qui finance prioritairement une partie de la facture sociale auprès des communes à forte capacité financière.
- Le système est difficilement prévisible car il est fonction principalement de trois variables : le montant des dépenses sociales du Canton, les recettes fiscales de la commune concernée et les recettes fiscales des autres communes. Dès lors, deux des trois variables échappent à notre contrôle.

### Aides et subventions

Le montant des aides et subventions enregistre une croissance modérée par rapport au budget 2012 (CHF 12'242'744.- en 2013 contre CHF 11'921'465.- en 2012). Le dépassement de l'enveloppe (de 1 %) s'explique :

- par un transfert de charges du Canton ; le coût supplémentaire lié à la Loi sur les écoles de musiques d'environ est d'environ CHF 61'000.- ;

<sup>5</sup> La Loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) du 15 juin 2012 précise à son art. 1 al. 2 que les mécanismes péréquatifs poursuivent les buts suivants : « a. atténuer les inégalités de charge fiscale consécutives aux différences de capacité contributive, tout en garantissant l'autonomie des communes en matière de fiscalité ; .... »

## NYON · PRÉAVIS N° 72 AU CONSEIL COMMUNAL

- par l'acceptation du préavis N° 45 « subvention pour le sport nyonnais » par le Conseil communal lors de la séance du 3 septembre 2013, soit CHF 200'000.-.

### Attributions aux fonds et aux financements spéciaux

Elles sont dictées par des exigences légales. En effet, le produit des taxes ne peut pas servir à financer le « ménage courant ». Par conséquent, lorsque les charges financées par une taxe sont inférieures à cette dernière, une attribution à un fonds est enregistrée dans le but d'une utilisation future de ces montants.

### Imputations internes

L'objectif poursuivi est la transparence et la véracité des coûts. Typiquement, les coûts des services transversaux sont imputés aux Services industriels selon des clés définies dans une directive. Des imputations internes sont également pratiquées entre différents services ou à l'intérieur d'un service, par exemple entre une division administrative et les divisions « métiers ».

La diminution du montant global par rapport au budget 2012 s'explique par la baisse du coût moyen de la dette, qui diminue les montants imputés sur les capitaux et investissements des Services industriels et du Service Travaux et environnement.

## 3.2 Revenus de fonctionnement par nature

	Budget 2013	var. b2012	var. c2011	Budget 2012	Comptes 2011
<b>REVENUS</b>	<b>172'862'037</b>	1.50	-2.95	<b>170'300'000</b>	<b>178'110'269</b>
Impôts	77'292'000	5.52	3.48	73'250'000	74'691'477
Patentes, concessions	94'600	0.32	-13.08	94'300	108'835
Revenus du patrimoine	6'870'680	2.65	-0.45	6'693'080	6'901'877
Taxes, émoluments, produits des ventes	49'924'744	0.33	-13.46	49'759'200	57'690'016
Parts à des recettes cantonales	2'800'000	-28.21	31.56	3'900'000	2'128'258
Participations et remboursements de collectivités publiques	17'647'319	2.94	0.68	17'143'300	17'527'286
Autres prestations et subventions	3'415'200	-1.74	5.21	3'475'810	3'246'031
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	304'070	-51.95	-67.24	632'840	928'282
Imputations internes	14'513'424	-5.46	-2.52	15'351'470	14'888'206

### Impôts

Le bouclage au 31 août 2012 reçu de l'Administration cantonale des impôts a été extrapolé pour arriver à une projection des entrées fiscales au 31.12.2012. Sur cette base, il a été construit le budget 2013 en fonction des hypothèses suivantes :

- impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques : stagnation de l'impôt par habitant, mais augmentation de l'impôt total en lien avec la progression démographique attendue (environ 2 %) ;
- impôt sur le bénéfice net des personnes morales : stagnation par rapport aux chiffres de l'année 2013 ;
- impôts conjoncturels : maintien de montants importants en lien avec la bonne tenue du marché immobilier.

Il en résulte que le montant total augmente de 5.52 % par rapport au budget 2012 et de 3.48 % par rapport aux comptes 2011. Afin de bien appréhender ces chiffres, notons l'augmentation de 2 points d'impôts entre 2011 et 2012 (de 59 à 61), ceci afin de financer la réforme policière.

## **NYON · PRÉAVIS N° 72 AU CONSEIL COMMUNAL**

L'impôt sur le bénéfice net des personnes morales diminue de manière significative par rapport à 2011. En réalité, il faut considérer cette dernière année comme exceptionnelle, des produits liés à des années antérieures ayant été enregistrés. A contrario, l'évolution de l'impôt sur le revenu est significative entre les années 2013 et 2011. Il est possible que certains acomptes ou types d'impôts bien spécifiques n'aient pas été totalement facturés par l'Administration fiscale durant ce dernier exercice 2011.

### **Revenus du patrimoine**

Ils sont composés de locations immobilières, de dividendes sur nos participations, du timbre d'acheminement et de redevances de droit de superficie. Le montant est globalement stable par rapport au budget 2012 et aux comptes 2011.

La Municipalité entend maintenir une rentabilité élevée sur son patrimoine financier. Elle a notamment mis en place :

- une analyse financière des participations, suivie de consignes de votes données au représentant de la Ville à l'assemblée générale ;
- une valorisation des terrains mis à disposition par l'intermédiaire d'un droit de superficie. La règle est de fixer une valeur de marché au terrain puis d'exiger une rente équivalente à 5 % de cette dernière ;
- un timbre d'acheminement correspondant à la valeur des actifs des Services industriels rentabilisé au coût moyen du capital pondéré (CPCM<sup>6</sup>).

### **Taxes, émoluments et produits des ventes**

Les principales variations avec le budget 2012 sont les suivantes :

- une augmentation des taxes de raccordement et d'utilisation (CHF 9'035'644.- au budget 2013 contre CHF 7'602'800.- au budget 2012), en lien notamment avec les nouveaux plans de quartiers prévus en 2013 ;
- une diminution du poste « ventes et prestations de service », consécutive notamment à la baisse des prix du gaz et de l'électricité.

### **Part à des recettes cantonales**

Cette rubrique enregistre la part des communes aux gains immobiliers. En effet, ces derniers sont répartis à raison de 5/12 sur la commune où est sis l'immeuble vendu et de 7/12 en faveur du Canton.

Le montant des gains immobiliers a été ajusté à la baisse par rapport au budget 2012 suite au résultat effectif des comptes 2011. Le prix des immeubles restant élevé, la Municipalité postule sur des revenus qui resteront néanmoins conséquents.

### **Participations et remboursements de collectivités publiques**

Le principal revenu est enregistré sous la rubrique 224.4510.00 et s'élève à CHF 13'647'600.00. Il s'agit du « retour » du fonds de péréquation intercommunale calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune.

---

<sup>6</sup> Connu également sous la dénomination anglaise WAAC soit Weigthed Average Cost of Capital.

## NYON · PRÉAVIS N° 72 AU CONSEIL COMMUNAL

Il s'agit de la « couche population » calculée en fonction du nombre d'habitants soit :

CHF par hab.	Seuil min	Seuil maxi	Montant
100	1	1'000	100'000
350	1'001	3'000	700'000
500	3'001	5'000	1'000'000
600	5'001	9'000	2'400'000
850	9'001	12'000	2'550'000
1'000	12'001	15'000	3'000'000
1'050	15'000	18'712	3'897'600
<b>TOTAL</b>			<b>13'647'600</b>

La recette par habitant augmente avec la population totale de la collectivité. Cette situation découle de la volonté du législateur d'indemniser les villes-centres<sup>7</sup> pour les dépenses supplémentaires supportées par ces dernières (coût d'une infrastructure utile à un bassin de population plus grand que les seuls habitants de la ville).

### Imputations internes

Elles sont le pendant des imputations internes comptabilisées en charges. Elles ont dès lors été commentées dans le chapitre relatif à ces dernières.

---

<sup>7</sup> La LPIC précise qu'un des buts poursuivi est de « compenser les charges particulières des villes-centres », cf. art. 1 al. 2 lt e.

## 4. Budget d'investissement

<i>Compte des investissements</i>	<b>Budget 2013</b>	<b>Budget 2012</b>	<b>Comptes 2011</b>
Total des charges	41'674'000	42'208'000	16'245'490
Total des revenus	7'973'000	7'949'000	2'155'969
Dépenses nettes d'investissement	33'701'000	34'259'000	14'089'521

### Dépenses nettes d'investissement

Les dépenses nettes d'investissement sont stables par rapport au montant inscrit au budget 2012 et en augmentation par rapport aux comptes 2011. Malgré la situation déficitaire, la Municipalité considère qu'il est essentiel de mener à biens les projets prioritaires et notamment ceux inscrits au programme de législation.

Il faut être conscient que l'ensemble des projets inscrits ne pourront vraisemblablement pas être tous réalisés, ceci en lien avec les oppositions, recours, contraintes techniques et autres retards. L'objectif est de réaliser le 70 % des investissements inscrits dans le plan d'investissements.

A terme, il est planifié de très gros investissements en lien notamment avec les écoles et le centre sportif de Colovray. A priori, ces investissements ne pourront être financés que par un impôt complémentaire (impôt affecté) permettant d'absorber cette dépense nécessaire sur laquelle la Commune n'a que très peu de marge de manœuvre, une grande partie des normes et exigences étant fixées à l'échelon supérieur (l'Etat de Vaud).

Notons que la Municipalité a œuvré pour que les nouvelles dépenses puissent être financées également par des taxes<sup>8</sup>. Dans cette optique, elle a soumis au Conseil communal un règlement sur les taxes communautaires qui puisse également financer une partie importante des biens communautaires.

### Autofinancement

La marge d'autofinancement devrait être la suivante :

<b>En kCHF (en millier de francs)</b>	<b>Budget 2013</b>	<b>Budget 2012</b>	<b>Comptes 2011</b>
Résultat de l'exercice	-7'198	-8'751	972
Attributions aux fonds de réserve	1'866	1'670	<sup>9</sup> 4'053
Prélèvements sur fonds de réserve	-304	-633	-928
Amortissements	12'124	11'537	13'046
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>6'488</b>	<b>3'823</b>	<b>17'143</b>

<sup>8</sup> Voir préavis N° 63 du 13 août 2012 « Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire ».

<sup>9</sup> Le montant des attributions aux fonds de réserve enregistré dans les comptes 2011 est de kCHF 13'046. Dans le tableau ci-dessus nous avons soustrait les éléments extraordinaires, soit les taxes communautaires pour kCHF 7'000 et l'affectation à la provision « Péréquation » de kCHF 4'000 qui s'est soldée par une sortie de trésorerie en 2012.

### **Nouveaux projets 2013**

Les nouveaux projets déployant les enjeux financiers les plus importants en 2013 sont les suivants :

- Urbanisme : achats de parcelles (CHF 5.5 millions) ;
- Mobilité : transports publics 2013-2014 (CHF 2 millions) ;
- Travaux et environnements : Rue de la Morâche (CHF 2 millions) et réaménagement du tronçon du Stand (CHF 1.6 million) ;
- Finances : participation au plan d'investissement régional (CHF 1.5 million) ;
- Architecture et bâtiments : restauration du Temple (CHF 1.5 million) ;
- Espaces verts : aménagement d'un parc public au Reposoir (CHF 1 million).

### **Crédits d'extension des Services industriels**

Les crédits d'extension prévus par les Services industriels sont sollicités en même temps que la présentation du budget. Il s'agit d'investissements récurrents qui font l'objet de demandes pour la part des travaux effectués chaque année.

Comme les années précédentes, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder les crédits d'extension. Ils se montent à CHF 4'040'000.-. Après déduction des recettes de CHF 830'000.-, l'investissement net sera de CHF 3'210'000.-.

<b>Crédits d'extension en KCHF</b>	<b>Eau</b>	<b>Gaz</b>	<b>Electricité</b>	<b>Eclairage public</b>	<b>Total</b>
Dépenses d'investissement	1'488'000	924'000	1'383'000	245'000	4'040'000
Recettes d'investissement	-480'000	-50'000	-300'000	-0	-830'000
Dépenses nets d'invest.	1'008'000	874'000	1'083'000	245'000	<b>3'210'000</b>

## **5. Conclusion**

En conclusion, la Municipalité relève que le présent budget est un arbitrage entre la nécessité d'assurer des finances saines d'une part, et de ne pas compromettre la qualité de vie des citoyens et le développement de la ville d'autre part.

La Municipalité se posera la question des mesures d'ajustements (des prestations et/ou de la fiscalité) à l'aune du résultat des comptes 2012. Elle estime cependant avoir tout mis en œuvre afin de limiter le déficit du budget 2013.

## NYON · PRÉAVIS N° 72 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 72 concernant le budget 2013,  
**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,  
**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2013 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	180'060'009.-
Revenus :	CHF	172'862'037.-
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>7'197'972.-</b>

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2013, soit :

Service des eaux	CHF	1'488'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	1'628'000.-
Service du gaz	CHF	924'000.-
<b>Total des extensions</b>	<b>CHF</b>	<b>4'040'000.-</b>

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés.

3. de prendre acte du plan d'investissements 2013-2016.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 octobre 2012 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

#### AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

D. Rossellat



Le Secrétaire :

C. Gobat



## Annexe

---

- Brochure "Budgets détaillés et annexes"

### 1<sup>ère</sup> séance de la commission

Municipaux délégués	Municipalité in corpore
Date	D'entente avec la COFIN
Lieu	D'entente avec la COFIN